

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

Boîte Postale: 3243, AddisAbéba, Ethiopie, Tél. :(251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21  
Email: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
358<sup>EME</sup> RÉUNION  
7 MARS 2013  
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/2(CCCLVIII)

**RAPPORT INTÉRIMAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MISSION  
INTERNATIONALE DE SOUTIEN AU MALI SOUS CONDUITE AFRICAINE**

**RAPPORT INTÉrimAIRE DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SUR LA MISSION  
INTERNATIONALE DE SOUTIEN AU MALI SOUS CONDUITE AFRICAINE**

**I. INTRODUCTION**

1. Dans le communiqué PSC/AHG/COMM/2.(CCCLIII) adopté lors de sa 353<sup>ème</sup> réunion tenue le 25 janvier 2013, le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA) et d'en assurer le fonctionnement efficace, ainsi que celle d'œuvrer au renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité du Mali (FDSM). À cet égard, le Conseil a demandé aux Commissions de l'UA et de la CEDEAO, en collaboration avec les Nations unies, l'Union européenne (UE) et d'autres partenaires, de réviser le Concept d'Opérations (CONOPS) de la MISMA, tel qu'approuvé par sa 341<sup>ème</sup> réunion, tenue le 13 novembre 2012 [PSC/PR/COMM.2(CCCXLI)], en vue d'accroître les effectifs autorisés de la MISMA, y compris à travers l'intégration des troupes fournies par le Tchad et d'autres contingents en cours de préparation, et, partant, de mieux répondre aux besoins sur le terrain.

2. Le présent rapport fait le point du déploiement de la MISMA, et rend compte des résultats du processus de révision du CONOPS de la Mission. Le rapport traite également de la transformation envisagée de la MISMA en une opération des Nations unies. Il se conclut par des recommandations sur la voie à suivre.

**II. ÉTAT DE DÉPLOIEMENT DE LA MISMA**

3. L'avancée des groupes armés vers le Sud et l'opération franco-malienne subséquente, qui a permis d'y mettre un terme et d'engager la libération du Nord du pays, ont entraîné l'accélération du déploiement de la MISMA et la prise d'autres mesures. Plusieurs États membres de la CEDEAO et d'autres pays du continent ont pris des mesures soit pour annoncer des contributions en troupes à la MISMA et/ou accélérer leur déploiement (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Libéria, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad), soit, s'agissant notamment des voisins immédiats du Mali (Algérie et Mauritanie), pour renforcer davantage la surveillance de leurs frontières, ou même les fermer, afin de prévenir tout mouvement d'armes ou de combattants en faveur des groupes armés rebelles, terroristes et criminels. L'effectif de 3300 personnels en uniforme prévu dans le CONOPS de la MISMA, tel qu'autorisé par le Conseil dans son communiqué du 13 novembre 2012 et le Conseil de sécurité des Nations unies dans sa résolution 2085 (2012) du 20 décembre 2012, a été très vite dépassé, compte tenu de la gravité de la menace.

4. À la date du 3 mars 2013, l'UA et la CEDEAO avaient enregistré des promesses de contributions à hauteur de 7727 personnels militaires et de police. À la même date, 6 167 personnels se répartissant comme suit étaient déployés sur le terrain : Bénin (300), Burkina Faso (498), Ghana (125), Guinée (144), Niger (675), Nigeria (1 186), Sénégal (501), Tchad (2 015) et Togo (723). En coordination avec les forces françaises et maliennes, les contingents de la MISMA occupent des positions stratégiques à travers le territoire malien, notamment à Bamako (Bénin et Ghana), à Markala et Diabali (Burkina Faso), à San (Guinée et Sénégal), à Ansongo et Gao (Niger), à Banamba (Nigeria), à Kidal et Tessalit (Tchad), à Sevare, Bandiagara et Koro (Togo). Les préparatifs sont également en cours pour le déploiement des premiers éléments de police et d'un noyau de la composante civile, dans le courant du mois de mars 2013.

5. Dans le prolongement de la libération des principales agglomérations du Nord, l'armée malienne, les forces françaises et la MISMA s'emploient à sécuriser cette partie du pays. Des opérations sont en cours dans l'Adrar des Ifoghas, dans le Nord-Est. Des progrès significatifs ont été accomplis à cet égard. L'évolution positive de la situation sécuritaire a permis un début de retour des populations civiles qui avaient été déplacées.

6. Dans son communiqué du 25 janvier 2013, le Conseil m'a demandé, en consultation avec le Président de la Commission de la CEDEAO et les pays contributeurs de troupes, de procéder immédiatement à la nomination du Représentant spécial, chef de la MISMA, ainsi qu'à la mise en place de tous les mécanismes requis pour assurer un commandement et un contrôle effectifs de la Mission. Dans le prolongement de cette décision, et après consultations appropriées, j'ai nommé, le 30 janvier 2013, le Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel, le Président Pierre Buyoya, comme Représentant spécial et chef de la MISMA. Il a pris fonction en début février 2013. L'Ambassadeur Cheaka Touré du Togo, jusqu'alors Représentant spécial de la CEDEAO au Mali, a été nommé adjoint au Président Buyoya. En outre, le Groupe de travail intégré sur le Mali (GTIM) a été mis en place. Composé notamment de représentants de l'UA, de la CEDEAO et des Nations unies, et basé à AddisAbéba, le GTIM est chargé d'assurer la coordination au niveau stratégique de la MISMA. Le GTIM a été formellement lancé le 29 janvier 2013, à l'occasion d'une réunion que j'ai présidée et à laquelle ont pris part le Président de la Commission de la CEDEAO et le Secrétaire général adjoint des Nations unies chargé des Affaires politiques. Le GTIM s'est depuis réuni à plusieurs reprises. Un Mécanisme conjoint de coordination (MCC), en tant que cellule de coordination opérationnelle, a été mis sur pied à Bamako sous la direction du Représentant spécial, chef de la MISMA. En plus de l'UA, de la CEDEAO et des Nations unies, le MCC comprend également les représentants de l'État malien et ceux des partenaires concernés. Enfin, les dispositions nécessaires sont en train d'être prises pour l'opérationnalisation de l'État-major de la Mission. Des personnels provenant des Commissions de l'UA et de la CEDEAO, ainsi que des États de la région, vont être détachés auprès de la Mission à titre temporaire, en attendant la finalisation du processus de recrutement. Des dispositions ont également été prises en ce qui concerne l'Accord sur le statut de la Mission, la location de bureaux et l'acquisition d'équipements.

7. En application des dispositions pertinentes du communiqué du Conseil du 13 novembre 2013, et conformément à la résolution 2085 (2012), la Commission a organisé une Conférence de donateurs à AddisAbéba, le 29 janvier 2013, aux fins de mobiliser un soutien tant financier que logistique pour la MISMA et les FDSM. De par le niveau de participation et les annonces de contributions, la conférence a été un véritable succès. Elle a enregistré des annonces de contribution à hauteur de 455 millions de dollars. Il importe que les contributions annoncées soient concrétisées dans les plus brefs délais.

8. Le 5 février 2013, l'UE a abrité la 3<sup>ème</sup> réunion du Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali, qui est co-présidé par l'UA, la CEDEAO et les Nations unies. Cette réunion a été l'occasion pour le Mali et ses partenaires d'échanger sur l'évolution de la situation et les mesures à prendre en vue de la consolidation des avancées enregistrées, notamment à travers la mise en œuvre de la Feuille de route de la Transition entérinée par l'Assemblée nationale malienne le 29 janvier 2013.

### **III. RÉVISION DU CONOPS DE LA MISMA**

9. En application de la décision précitée du Conseil, une conférence de planification s'est tenue à Bamako, du 15 au 21 février 2013. Celle-ci a élaboré un CONOPS conjoint révisé, sur la base des deniers développements intervenus sur le terrain. La conférence a rassemblé des experts civils et militaires des Commissions de l'UA et de la CEDEAO, du Mali et de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Le CONOPS révisé prévoit notamment un accroissement de l'effectif de la MISMA, qui passe ainsi de 3300 à 9620 personnels, dont 171 éléments appartenant à la composante civile, 8859 personnels militaires et 590 personnels de police.

10. Dans son nouveau format, la MISMA vise notamment les objectifs stratégiques suivants : faciliter la mobilisation des ressources pour soutenir les FDSM ; appuyer les autorités maliennes en vue de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la préservation de l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Mali ; réduire les menaces posées par les groupes terroristes et les réseaux criminels transnationaux au Mali et établir un environnement sûr et sécurisé ; soutenir les autorités maliennes dans la mise en œuvre de la Feuille de route pour la transition et les assister dans la réforme du secteur de la défense et de la sécurité. Les opérations se dérouleront en trois phases : une phase d'expansion et de consolidation, qui est en cours, une phase de stabilisation, qui couvre la période des élections, et, enfin, une phase de transfert des responsabilités aux FDSM.

11. La direction stratégique de la MISMA est assurée par la Commission de l'UA. Le Représentant spécial de la Présidente de la Commission est responsable de l'exécution du mandat de la Mission et exerce l'autorité d'ensemble sur les personnels civils, militaire et de police dans la zone de la Mission. Le Représentant spécial adjoint aura la responsabilité de la gestion des unités organiques civiles. Le Commandant de la Force et le chef de la composante police ont le contrôle opérationnel des forces qui leur sont affectées. Le CONOPS révisé a été approuvé par la 42<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue à Yamoussoukro les 27 et 28 février 2013. Le CONOPS révisé est ci-joint.

### **IV. TRANSFORMATION DE LA MISMA EN UNE OPÉRATION DES NATIONS UNIES**

12. Alors que l'UA et la CEDEAO s'emploient, à travers la MISMA, à apporter un appui initial aux autorités maliennes, il est clair que l'assistance des Nations unies est requise en ce qui concerne la stabilisation de la situation sur le long terme, notamment à travers la transformation de la MISMA en une opération des Nations unies. Lors de sa réunion de Bruxelles, le 5 février dernier, le Groupe de soutien et de suivi a apporté son appui à cette transformation, précisant à cet égard qu'une opération des Nations unies devrait être dotée d'un mandat approprié et concourir à la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali. La 42<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a demandé à la Commission de la CEDEAO, en étroite collaboration avec la Commission de l'UA, d'adresser une requête aux Nations unies à l'effet de soutenir la requête formelle du Mali portant sur la transformation de la MISMA en une opération de maintien de la paix des Nations unies, avec un mandat approprié, dès que les conditions le permettront. Dans ce contexte, il est crucial que la CEDEAO et l'UA s'assurent que la transformation de la MISMA en une opération des Nations unies se fasse dans des conditions qui permettent de consolider les résultats remarquables enregistrés sur le terrain et créent les conditions d'une paix et d'une stabilité durables au Mali et, au-delà, pour la région dans son ensemble.

13. De façon plus spécifique, il est essentiel que toute opération des Nations unies soit dotée d'un mandat approprié et inscrive son action dans la perspective d'un appui ferme au Gouvernement malien. D'évidence, il ne peut s'agir d'une mission traditionnelle de maintien de la paix, dont le déploiement est subordonné à la réalisation préalable d'une « paix à maintenir ». Il doit plutôt s'agir d'une mission d'imposition de la paix fondée sur le Chapitre VII de la Charte des Nations unies. En d'autres termes, l'opération envisagée des Nations unies doit aider à la pleine restauration de l'autorité du Gouvernement malien sur l'ensemble de son territoire et à la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du pays, y compris en soutenant les efforts visant à démanteler les réseaux terroristes et criminels opérant au nord du pays. À cet égard, la composante militaire de la Mission devrait disposer d'une capacité de réaction rapide suffisamment robuste pour la réalisation des objectifs poursuivis.

14. Ensuite, il importe qu'une mission des Nations unies vienne en appui au rôle politique de la CEDEAO et de l'UA. Au cours des mois écoulés, les deux organisations ont fait preuve d'un réel dynamisme dans la gestion de la crise malienne. Je note, à cet égard, les nombreux sommets organisés par la CEDEAO et le rôle crucial qu'elle a joué dans la sensibilisation et la mobilisation de la communauté internationale, ainsi que les décisions importantes prises par l'UA, tant au niveau du Conseil que de la Conférence de l'Union. Cet accompagnement politique par la région et le continent sera essentiel dans la phase qui s'ouvre. Il s'agit non seulement d'aider à l'aboutissement de la transition, mais aussi, dans la période qui suivra, d'appuyer les efforts de réforme politique et de gouvernance que les acteurs maliens devront nécessairement entreprendre pour s'attaquer aux causes profondes de la crise multidimensionnelle qui affecte leur pays. Grâce à leurs instruments respectifs dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance, auxquels le Mali est partie, la CEDEAO et l'UA sont particulièrement bien placées pour contribuer à ce processus.

15. De même, la mission envisagée des Nations unies devrait contribuer à l'approfondissement de la coopération régionale dans le domaine sécuritaire. Celle-ci est cruciale à la réussite de la lutte contre le terrorisme et le crime transnational, qui plus que jamais demeure une priorité. Dans ce cadre, il s'agit, tirant les leçons de la situation vécue, d'enrichir les dispositifs de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, à travers la mise en place de dispositifs de nature à faciliter la coordination et la synergie en matière de collecte et d'échange de renseignements, ainsi que de formation et d'équipement, en vue de promouvoir la sécurité collective dans l'espace sahélo-saharien.

16. Il serait hautement souhaitable que la nomination du Représentant spécial qui dirigerait une mission éventuelle des Nations unies intervienne à l'issue de consultations appropriées avec la CEDEAO et l'UA, afin de contribuer à l'appropriation par l'Afrique de cet effort et à l'optimisation de l'efficacité de la Mission. Dans ce contexte, il importe d'assurer une certaine continuité dans la direction de la Mission.

17. D'une façon plus générale, l'objectif de la communauté internationale devrait être de renforcer le leadership et l'appropriation par les Maliens du processus de sortie de crise et de consolidation de l'État malien. Cette appropriation est au cœur du Concept stratégique pour la résolution des crises au Mali adopté par le Conseil, le 24 octobre 2012. Dans cette perspective, le processus de reconstruction de l'État malien doit être conçu et dirigé par les Maliens eux-mêmes. Les acteurs internationaux ont certes un rôle important à jouer; mais celui-ci doit être clairement un rôle de soutien et d'accompagnement, dans le strict respect de la souveraineté du Mali.

18. Afin de faciliter un transfert éventuel de la MISMA aux Nations unies, il est essentiel de mobiliser au profit de la Mission tout le soutien dont elle a besoin pour permettre sa mise à niveau et un fonctionnement plus efficace. Aussi, je voudrais réitérer la demande de l'UA tendant à ce que le Conseil de sécurité autorise le plus rapidement possible la mise en place d'un mécanisme de soutien qui soit à la fois prévisible, flexible et durable.

19. Une fois la MISMA transformée en opération des Nations unies, l'UA et la CEDEAO devraient maintenir une présence conjointe au Mali à travers une Mission de soutien au Mali, dont les modalités et le format seraient définis par les deux Commissions, en coordination étroite avec les autorités maliennes. Une telle Mission serait non seulement une illustration supplémentaire du partenariat étroit entre la CEDEAO et l'UA, dans le contexte de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, mais aussi la preuve de l'engagement continu des deux organisations à œuvrer aux côtes du Mali à la réalisation de l'objectif de promotion durable de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement dans ce pays. Il est évidemment entendu qu'une telle Mission travaillerait étroitement et de façon complémentaire avec l'opération envisagée des Nations unies.

## **V. OBSERVATIONS**

20. Clairement des avancées importantes ont été enregistrées au Mali tant sur le plan politique que militaire. Il importe de consolider ces avancées. J'exhorte les acteurs maliens à œuvrer à la mise en œuvre effective de la Feuille de route de la Transition, sous la direction des autorités civiles, qui doit culminer avec la tenue d'élections présidentielles et législatives. Je réaffirme le soutien de l'UA aux autorités de la transition. Tout aussi important est le parachèvement du processus de réconciliation au sein de l'armée malienne, entamée par le Président de la République par intérim et son Premier Ministre. J'encourage les autorités maliennes à ne ménager aucun effort pour favoriser la réconciliation au Nord et prévenir tout acte de nature à opposer les communautés qui vivent dans cette région, ce qui ne ferait que rendre plus difficile l'entreprise de consolidation de la paix.

21. Parallèlement, les pays de la région devraient renforcer leur coopération dans le domaine sécuritaire pour faire face à la menace toujours présente du terrorisme et du crime transnational organisé. La Commission ne ménagera aucun effort pour venir en appui aux efforts des pays de la région. C'est dans cette perspective qu'elle organisera à Nouakchott, le 17 mars 2013, une réunion consultative entre le Mali et ses voisins pour discuter de l'échange de renseignements et de la surveillance des frontières, ainsi que de la mise en place d'une architecture sécuritaire pour la région sahélo-saharienne.

22. Je recommande au Conseil d'adopter le CONOPS révisé et d'apporter son soutien à sa mise en œuvre effective sur le terrain. Il est également important que le Conseil réaffirme les principes devant guider la transformation éventuelle de la MISMA en une opération des Nations unies. Une telle prise de position, qui viendrait en appui à la déclaration faite par la CEDEAO, permettrait aux Commissions de la CEDEAO et de l'UA de disposer de toute l'autorité nécessaire et des orientations politiques requises pour interagir efficacement avec les membres du Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations unies, ainsi que de mobiliser les partenaires internationaux pour que les préoccupations africaines soient adéquatement prises en compte. Dans l'intervalle, les efforts doivent être poursuivis pour mobiliser au profit de la MISMA le soutien requis tant financier que logistique. À cet égard, je réitère la nécessité pour les Nations unies de mettre en place les arrangements appropriés pour permettre à la Mission de fonctionner effectivement. J'exhorte les autres partenaires de l'UA à contribuer à cet effort.

23. Je voudrais rendre hommage à toutes les forces engagées dans les opérations actuelles au Nord du Mali et saluer le courage et la détermination dont elles font preuve. Je note, en particulier, les sacrifices d'un grand nombre d'éléments du contingent tchadien tombés au combat qui se déroulent dans l'Adrar des Ifoghas. Je me réjouis de la perspective de nouvelles contributions à la MISMA, annoncées par le Burundi et les Comores, et de la participation à une éventuelle opération des Nations unies, confirmée par la Mauritanie.

24. Pour sa part, la Commission ne ménagera aucun effort pour aider à relever les défis qui se posent et assurer le succès de l'action de l'Afrique et du reste de la communauté internationale. Dans ce cadre, et au regard de l'importance que revêt la coordination stratégique entre tous les acteurs concernés, j'ai échangé avec le Secrétaire général des Nations unies à AddisAbéba, le 24 février 2013. Pour sa part, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a rencontré le Président Idriss Débyltno, le 15 février 2013, à N'djaména. Le 28 février, à l'occasion du 42<sup>ème</sup> Sommet ordinaire de la CEDEAO, où il a représenté l'UA, le Commissaire à la Paix et à la Sécurité a été notamment reçu par le Président Alassane Dramane Ouattara, à Yamoussoukro. De même, il a maintenu un contact étroit avec les responsables compétents de la Commission de la CEDEAO et du Secrétariat des Nations unies. Pour sa part, le Président Buyoya est en contact étroit avec les dirigeants maliens, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, y compris les dirigeants du pays fournisseurs de troupes de la MISMA.